

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1896.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des Crédits provisoires à valoir sur les Budgets de l'exercice 1896.

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président-Rapporteur, HARDENPONT, Vice-Président, PONCELET, ALLARD, LIÉNART, FINET, LECLEF et CAPPELLE.

MESSIEURS,

La loi du 26 décembre 1895 ouvrait des crédits provisoires à valoir sur l'exercice 1896 aux Départements de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de l'Agriculture et des Travaux publics, de l'Industrie et du Travail, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, de la Guerre, de la Gendarmerie et des Finances, dont les budgets n'ont point été votés en temps opportun, c'est-à-dire avant le 1^{er} janvier 1896.

Ces crédits ne s'élevaient qu'aux quatre douzièmes du montant présumé des dépenses.

A ce jour plusieurs des budgets de l'État ne sont encore ni discutés ni votés par les Chambres, et il n'est pas à prévoir qu'ils pourront être adoptés ni rendus exécutoires avant la fin du mois, terme fatal et extrême.

Force a donc été au Chef du Cabinet, Ministre des Finances, de demander à la Législature l'octroi des crédits provisoires suivants :

Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (chapitre XIII, art. 97 ^a à 97 ^o)	3,558,867 »
Au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	3,523,410 »
— de l'Industrie et du Travail	557,294 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	18,395,767 »
— de la Guerre	7,960,103 »
— — pour le service de la Gendarmerie	780,125 »
— des Finances	3,078,645 »
L'ensemble de ces crédits s'élève à. fr.	37,854,211 »

Le vote de ce Projet de Loi est indispensable, et cela sous peine d'arrêter les services publics des départements, qui attendent l'ouverture régulière de leurs crédits budgétaires.

L'article 2 du Projet prévoit une mesure qui n'est que la conséquence de cette nécessité.

La Chambre des Représentants vient d'adopter le Projet dans sa séance d'hier par 71 votes approuvatifs contre 31 négatifs et 3 abstentions.

Votre Commission des Finances, Me. sieurs, tout en exprimant le regret de voir l'examen et la discussion des Budgets de l'État reportés à une époque où ils sont absorbés pour une notable partie, en vertu de crédits provisoires admis par la Législature, a l'honneur d'inviter le Sénat à donner un vote favorable au Projet soumis à vos délibérations. Un membre a déclaré s'abstenir.

Le Président-Rapporteur,
Baron P. BETHUNE.